



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

**PREAVIS N° 18/2018**

**Achat de la parcelle 9192, propriété de l'Etat de Vaud,  
au lieu-dit l'Arziller à Villette**

Dates proposées pour les séances

Commission des finances :

12 novembre 2018, 19 novembre 2018 (réserve)

Salle des Combles, Maison-Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



**LAVAUX**  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

L'Etat de Vaud est propriétaire de la parcelle 9192 située au lieu-dit l'Arziller, à Villette. Cette dernière est située dans le périmètre du plan partiel d'affectation « Les Rives ». Elle est colloquée en zone d'espace de dégagement et d'articulation entre la halte CFF, le passage public du chemin des Bains et les rives lacustres.

Ce terrain, d'une superficie de 227 m<sup>2</sup>, est occupé par douze places de stationnement. Il est grevé d'une servitude de passage à pied et pour tous véhicules en faveur d'un bien-fonds adjacent.

Le propriétaire d'une parcelle voisine a fait part de son souhait d'acheter la parcelle 9192. Conformément à la procédure en cas de vente, l'Etat de Vaud est tenu de consulter la commune. La Municipalité estime opportun d'acquérir cette parcelle et a confirmé son intérêt, sous réserve de l'approbation de votre Conseil.

Actuellement, les places sont libres de bail, sauf l'une d'entre elles, louée à un riverain pour une durée indéterminée et qui sera maintenu en cas de changement de propriétaire. Le terrain étant du domaine privé communal, les places de parc pourront être louées à des tiers au prix de CHF 100.-/mois. Le revenu annuel escompté des douze places s'élève à CHF 14'400.-.

Du fait de leur emplacement et de la durée limitée du stationnement sur le domaine public dans le secteur, la Municipalité est d'avis qu'elles trouveront preneurs. Afin de pouvoir intervenir en cas de stationnement abusif sur le domaine privé communal, une mise à ban sera requise auprès de la Justice de Paix pour qu'elle prononce une interdiction de parquer, sauf aux ayant-droits. Ainsi, les locataires et la commune pourront dénoncer les contrevenants auprès de la Commission de police de Bourg-en-Lavaux.

Le prix de vente convenu est fixé à CHF 200'000.- et tient compte de la surface de la servitude. Les frais d'acquisition, soit les honoraires du notaire et du Registre foncier, sont estimés à environ CHF 2'500.-.

## **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### **le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 18/2018 de la Municipalité du 5 novembre 2018;  
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées  
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

- 1. d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle 9192 sise au lieu-dit l'Arziller à Villette, au prix de CHF 200'000.- plus frais d'acquisition d'environ CHF 2'500.- soit un montant total d'environ CHF 202'500.- ;**
- 2. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
- 3. d'amortir l'investissement relatif à l'acquisition de la parcelle 9192 intégralement par un prélèvement du montant sur le fonds de réserve « Investissements fonciers ».**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 novembre 2018

Annexe : plan

Délégué de la Municipalité : M. Georges Hauert



Géodonnées © Etat de Vaud - © contributeurs OpenStreetMap - © Swisstopo

Developpé par GEMETRIS SA

Téléphone : 021 821 04 44  
Fax : 021 821 04 00

Rte de Lausanne 2 – Case postale 112 – 1096 Cully  
*Ces renseignements n'engagent pas la responsabilité  
de la Commune de Bourg-en-Lavaux*

E-mail : [infrastructure@b-e-l.ch](mailto:infrastructure@b-e-l.ch)  
Site internet : [www.b-e-l.ch](http://www.b-e-l.ch)